

Le Directeur
Père Bruno LECOIN

**LIVRET à CONSERVER
INFORMATIONS UTILES
TOUT AU LONG DE L'ANNEE**

Aux Parents d'Elèves,

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à Saint-Michel pour l'éducation de vos enfants. Les membres des équipes éducative, administrative et technique de Saint-Michel auront à cœur de poursuivre la mission de notre Etablissement en partenariat avec vous : la formation de vos enfants et leur éducation chrétienne.

Voici quelques précisions pour la rentrée.

Ouverture des Services Administratifs : 18 août 2016 à 9 h
(Merci de ne pas appeler avant cette date)

P.S : Ne pas déposer de courrier dans la boîte aux lettres du 27 faubourg des Balmettes,
Du 14 juillet au 16 août 2016.
Envoyez votre correspondance à : **Lycée Saint Michel**
BP 257 - 74007 ANNECY Cedex

SOMMAIRE

RENTREE DES CLASSES - VACANCES SCOLAIRES	page 2
REUNIONS D'INFORMATION PARENTS	page 3
INFORMATIONS GENERALES	pages 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

Pour contacter l'établissement Saint-Michel :

par téléphone :	accueil standard	04-50-45-05-20
	pour les absences, taper 1 - Standard automatique - Restaurant scolaire et inscriptions du primaire, taper 2	
	taper 3 pour le secrétariat scolaire et du Directeur-adjoint	
	secrétariat scolaire	04 50 45 66 16
	comptabilité	04 50 45 22 28
par télécopie	04-50-45-52-87	
par courriel	contact@st-michel.fr ou absences@st-michel.fr	
	Site Internet : www.st-michel.fr	

Taxe d'apprentissage - Saint-Michel est habilité à la percevoir, merci d'y penser...
Renseignements auprès de **Mme Stéphanie JOLY** : **Téléphone : 04 50 05 82 00** -
Courriel : stephanie-joly@st-michel.fr

Livres en lycée et carte de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Saint-Michel, en collaboration avec l'association des parents d'élèves (APEL), fournira les livres scolaires à tous les lycéens (sauf BTS). L'objectif est de parvenir à un coût qui soit pris en charge intégralement par la région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à la carte M'RA. N'oubliez pas d'en faire la demande par Internet à l'adresse : <http://www.rhonealpes.fr>- rubrique carte M'RA : saisie du bon de commande. Elève déjà lycéen en 2015-2016 : le rechargement de la carte s'effectuera au moment de la distribution des manuels

Pour le lycée merci de noter qu'il n'y a pas de liste de fournitures jointe à cet envoi.
(Secondes - 1^{es} et terminales). Elle sera transmise par les professeurs à la rentrée.

RENTREE des CLASSES

Internat	Mercredi 31 août 2016 à partir de 16h00	
Maternelle	Jeudi 1^{er} septembre à 8h30 : (Noms de A à F) Vendredi 2 septembre à 8h30 (Noms de G à Z)	portail Primaire rue des jardins
Primaire	Jeudi 1^{er} septembre à 8h15 : accueil et début des cours	
Sixièmes	Jeudi 1^{er} septembre 8h00 - 12 h accueil et constitution des classes – Pas cours l'après-midi	(cour 6e-5e) Salle Brisson
Cinquièmes	Jeudi 1^{er} septembre 13h30 – 16h30 accueil(pas d'étude)	(cour 6e-5e) Salle Brisson
Quatrièmes	Jeudi 1^{er} septembre 13 h 30- 16 h 30 accueil – Début des cours : vendredi 2 septembre à 8h00	étude des 4è-3è
Troisièmes	Jeudi 1^{er} septembre 9 h 00 – 12 h 00 - accueil – Pas cours l'après-midi –Début des cours : vendredi 2 septembre à 8 h00	étude des 4è-3è
Secondes	Jeudi 1^{er} septembre 9h30 - 12 h Accueil - Pas cours l'après-midi - <i>Journée « cohésion » par classe (dates transmises ultérieurement)</i>	Auditorium St François de Sales
Premières	Jeudi 1^{er} septembre 13h30	Auditorium St François de Sales
Terminales	Jeudi 1^{er} septembre 8h00 Pas de cours l'après-midi	Auditorium St François de Sales
BTS	Jeudi 1^{er} septembre 9h00 (27 Fg des Balmettes) SN et SIO 1 ^e année	Salle Louis Brisson
BTS	Jeudi 1^{er} septembre 9h00 (27 Fg des Balmettes) SN et SIO 2 ^e année	Salle Louis Brisson

VACANCES SCOLAIRES - ZONE A (Académie de Grenoble) - 2016-2017 (selon BO n° 17 du 23 avril 2015)

Rentrée scolaire Elèves «Ecole- Collège-Lycée »	DEBUT (après les cours)	FIN (Reprise des cours au matin)
Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016	Jeudi 3 novembre 2016
Noël	Vendredi 16 décembre 2016	Mardi 3 janvier 2017
Hiver	Vendredi 17 février 2017	lundi 6 mars 2017
Printemps	Vendredi 14 avril 2017	Mardi 2 mai 2017
Pont de l'Ascension	Pas cours le vendredi 26 mai 2017	
Début des vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2017	

Résultats aux examens :

En raison des dates de publication des résultats, nous n'aurons pas ces informations au moment de l'impression de cette lettre. Nous vous invitons à les consulter sur Internet.

Réunions d'information destinées aux parents

Jeudi 1er septembre 2016

classes de Première à 18 h 00 - Auditorium Saint-François de Sales
classes de Terminale à 20 h 30 - Auditorium Saint-François de Sales

Vendredi 2 septembre 2016

classes de Seconde à 18 h 30 - Auditorium Saint-François de Sales
présentation générale puis présentation par classe avec le professeur principal

Lundi 5 septembre 2016

classes de Cinquième à 18 h 00 - Auditorium Saint-François-de-Sales
classes de Sixième à 20 h 30 - Auditorium Saint-François-de-Sales
présentation générale de la division puis présentation, par classe, des matières par les différents professeurs

Mardi 6 septembre 2016

classes de Quatrième à 18 h 00 - Auditorium Saint-François-de-Sales
classes de Troisième à 20 h 30 - Auditorium Saint-François-de-Sales
présentation générale puis réunion par classe avec le professeur principal et les différents enseignants

Mardi 13 septembre 2016

CM1 - CM2 à 18h00 : Auditorium Saint-François-de-Sales
présentation générale et réunion par classe avec les enseignants

Samedi 17 septembre 2016

CP - CE1 - CE2 -- ULIS à 9 h 00

Classes de maternelles à 10h00

Auditorium Saint-François-de-Sales
présentation générale et réunion par classe avec les enseignants

Mardi 4 octobre 2016

20 h 00 **Assemblée Générale de l'A.P.E.L. (salle Louis Brisson)**
Tous les parents sont conviés à ce premier temps d'information sur l'Etablissement, sur les activités et projets de l'APEL.
21 h 00 **Réunion des parents correspondants de classe**

PORTES-OUVERTES pour la rentrée de septembre 2017

Samedi 19 novembre 2016 de 8h30 à 12h00 : Inscriptions en 6^e + école

Mercredi 1er février 2017 : 16h00 -20h00 : Portes-ouvertes pour l'enseignement supérieur

Vendredi 10 mars 2017 de 16h00 à 19h30 : Inscriptions en lycée

Samedi 11 mars 2017 de 8h30 à 12h00 : Inscriptions en lycée

INFORMATIONS GENERALES

Vous trouverez ci-dessous un petit **mémento alphabétique** qui permettra aux parents de comprendre le fonctionnement des diverses instances de notre établissement.

A. A. E. S. L.

Association Annécienne d'Enseignement Secondaire Libre.

Cet organisme de gestion établit les factures aux familles, reçoit les subventions de l'état et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Christian BERTA.

ABSENCES

Pour signaler les absences, deux possibilités

- soit par téléphone au 04 50 45 05 20 puis taper 1
- soit par courriel : absences@st-michel.fr

ACCUEIL

Contact : **04-50-45-05-20 – touche 2** pour toutes informations.
Veuillez noter les jours et horaires :

lundi - mardi -mercredi- jeudi de 7 h 45 à 12 h 15 - 13 h 30 à 17 h 30
vendredi de 7 h 45 à 12 h 15 - 13 h 30 à 17 h 30

Ce service assure le suivi des comptes « restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

A.F.B.

Association du Faubourg des Balmettes. C'est l'organisme immobilier qui est chargé des constructions, grosses réparations... et en particulier du remboursement des emprunts.
Son président est Monsieur Bernard BOZON.

ANIMATION PASTORALE

A partir du projet pastoral de l'Etablissement est organisée une planification des activités religieuses, retraites, formation des catéchistes. Une Association (Aumônerie Saint-Michel) gère ces activités. **Le comité pastoral** est composé d'éducateurs, professeurs et parents. Il se réunit régulièrement pour effectuer ce travail. Voir le livret «**propositions pastorales**» (couleur jaune).

A.P.E.L. Saint-Michel

Association des parents d'élèves. Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale (voir informations en début d'année).

ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS)

Afin de vous informer, vous pouvez téléphoner au 0810 25 74 10 ou sur Internet : www.caf.fr.

ASSOCIATION CULTURELLE SAINT-MICHEL

Cette association est chargée de l'animation et de la gestion des activités culturelles du Lycée. (1ères/lundi – secondes/mardi – terminales/jeudi). La participation aux activités culturelles sera facturée dans la 2^e période, avec les frais de scolarité.

ASSOCIATION SPORTIVE – U.G.S.E.L. (Fédération sportive Educative de l'Enseignement catholique)

L'association sportive permet aux élèves qui le désirent de participer à des compétitions sportives inter-établissements (départementales-régionales-nationales) en liaison avec l'UGSEL. Ces activités se déroulent en dehors du temps scolaire, entre 12h00 et 13h00 et le mercredi, essentiellement l'après-midi.

Notre volonté est de faire vivre l'AS comme un lieu d'éducation, de former les jeunes à la prise de responsabilité, de leur transmettre le goût de l'effort, de la persévérance et de les initier à la vie associative.

Ses domaines d'intervention sont les suivants :

- sports collectifs : hand-ball, volley-ball, futsal
- sports individuels : cross-country, athlétisme, badminton, gymnastique, tennis de table, musculation.

L'animation est assurée par 6 enseignants. *Adhésion Association Sportive Saint-Michel : 6 €*
Elle est affiliée à l'U.G.S.E.L. Les indications pratiques seront communiquées à la rentrée par les professeurs.

ASSURANCE

1. Vous devez veiller à ce que votre enfant bénéficie d'une assurance :

- * responsabilité civile (dommages causés)
- * individuelle accident (dommages subis) : tous dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non y compris les bris de lunettes, appareils auditifs, dentaires, d'orthodontie ; invalidité ; décès.
- * frais de recherche et sauvetage
- * frais de secours y compris les frais de secours sur piste lors de sorties ski
- * assistance, rapatriement.

Pour être complète, cette assurance doit couvrir votre enfant pendant :

- * le temps scolaire pour toutes les activités organisées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement notamment à l'occasion des sorties, voyages et stages dont les stages linguistiques, les activités sportives y compris le ski, les activités socio-culturelles ;
- * le temps extra scolaire : week-end, vacances, 24/24 ;
- * le trajet.

Veillez vérifier auprès de votre assureur que votre contrat est bien conforme au descriptif ci-dessus non exhaustif.

2. Comment assurer votre enfant scolarisé ?

En souscrivant une assurance auprès de la compagnie de votre choix. Aucune proposition ne sera faite par l'intermédiaire de Saint-Michel.

3. Délai : Vous disposez de 5 jours pour faire la déclaration auprès de votre assurance.

4. En cas d'accident :

4.1. Votre enfant doit prévenir ou faire prévenir le professeur, le personnel d'éducation, l'accompagnateur, de tout accident survenant dans le cadre des activités organisées par l'établissement – dans et hors les murs – quelle que soit la gravité.

4.2. Les parents doivent systématiquement prévenir :

4.2.1. Leur compagnie d'assurance et se conformer à la démarche indiquée.

et

4.2.2. Monsieur Yves Maillet – Secrétaire Général à Saint-Michel :

Tél. 04 50 10 38 61 ou yves-maillet@st-michel.fr à qui, ils donneront :

- Le nom de leur compagnie d'assurance.
- L'adresse et le téléphone de l'agence.
- Le numéro de contrat ou de police.
- Le nom et prénom du souscripteur du contrat et son adresse.

Si votre enfant est «l'auteur» de l'accident, les coordonnées de votre assurance seront transmises à la famille de la «victime» afin que puisse «jouer» la responsabilité civile.

BOURSES

Collège et lycée

Nous informons les familles des élèves entrant en classe de 6ème qu'il existe des bourses du 1^{er} cycle (6^{ème} - 3^{ème}). Prendre contact avec le **secrétariat scolaire (Mme Chantal Genans – Tél 04 50 45 66 16), dès septembre**, pour connaître les conditions d'octroi (barème) et éventuellement remplir un dossier.

Enseignement supérieur (BTS)

Il s'agit du Dossier Social Etudiant (D.S.E.).

Pour obtenir une bourse sur critères sociaux et universitaires et/ou une admission en résidence universitaire.

Demande à faire par vos soins, via Internet (www.crous-grenoble.fr) entre la mi-janvier et avril de chaque année. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au CROUS par téléphone au 0 810 25 74 10.

Si vous ne possédez pas Internet, votre enfant pourra effectuer sa saisie à partir des postes informatiques du CDI.

Dans tous les cas, l'initiative de la démarche vous appartient.

B.D.I.

Il propose une information sur l'orientation. Il est assuré par des parents d'élèves. Une permanence, le vendredi de 12 h à 14 h, est ouverte aux élèves et à leur famille.

BULLETINS TRIMESTRIELS – RELEVES DE NOTES : EPREUVES ANTICIPEES DU BAC ET DU BREVET

Vous devez conserver les originaux. Faire des photocopies en cas de besoin. **Aucun duplicata ne sera délivré.** Vous pouvez consulter les notes sur Scolinfo (en passant par le site internet de Saint-Michel : www.st-michel.fr).

C.D.I. (centre de documentation et d'informations)

Fabienne PITET-PRIOUX et **Cécilia ROBERT** assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi.

Les élèves peuvent y faire des recherches grâce à la documentation disponible et à l'outil informatique (Internet, encyclopédie...).

CONSEIL d'ETABLISSEMENT

Ce comité est représentatif de tous les « partenaires de l'établissement » : associations, professeurs, parents, membres du personnel et élèves.

Il conseille le directeur pour développer de nouveaux projets ou procéder à des améliorations.

Il est aussi un lieu de débat, force de propositions.

A noter : conformément à la loi, il existe au sein de l'établissement un comité d'entreprise, des délégués du personnel et un comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

COMPTABILITE

Le service comptable gère la facturation des élèves.

Horaires : **du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 00.**

Contact : **Mme Véronique PEYLET – Mme Agnès POLI**

Tél. 04 50 45 22 28 – Courriel : veronique-peylet@st-michel.fr - agnes-poli@st-michel.fr

Pour l'étude de toute demande de réduction sur les frais de scolarité, prendre contact avec

Mme Marianne QUINTON (marianne-quinton@st-michel.fr ou 04 50 10 38 66).

Pour les changements dans les modalités de règlement, prendre contact avec

Mme Véronique PEYLET - Tél. 04 50 45 22 28 – Courriel : veronique-peylet@st-michel.fr

DIPLÔMES : BREVET - BACCALAUREAT

Les diplômes sont à retirer au secrétariat scolaire à partir de la fin octobre.

L'original est à conserver obligatoirement. Ne jamais s'en dessaisir.

DIRECTION

La direction générale de l'Etablissement est assurée par le **Père Bruno LECOIN, osfs** assisté d'une équipe :

Emmanuelle ESTRANGIN (directrice de l'école maternelle et primaire), **Jean-Marie BOASSO** (directeur-adjoint du collège et lycée), **Yves MAILLET** (secrétaire général), **Marianne QUINTON** (responsable du personnel), **Stéphane BEAUD** (responsable des services généraux et de l'informatique – chef des travaux), **Pascale PACLET** (chef des travaux).

Laurence BERSINGER est assistante de direction.

DOSSIERS SCOLAIRES

Les familles des enfants nouvellement inscrits à Saint-Michel demanderont à l'ancien établissement de leur remettre le dossier scolaire de leur enfant et le déposeront à l'accueil de Saint-Michel. Si toutefois le dossier n'est pas remis à la famille, il faudra demander à l'établissement de le transmettre au secrétariat scolaire de Saint-Michel **à l'attention de Mme Chantal GENANS.**

ETUDES

Pour l'école : de 16 h 45 à 17 h 45 pour les familles qui le désirent (inscription auprès des enseignants).

Elles débuteront le jeudi 1^{er} septembre 2016.

Pour le collège et le lycée : chaque division a sa manière de fonctionner : consulter les règlements de division distribués à la rentrée.

Pour le collège, fin à 17 h 45 (ou 17 h 25 si ramassage scolaire).

Pour le lycée, les élèves peuvent travailler à Saint-Michel jusqu'à 19h00.

EXAMENS

Les années d'examen, les élèves ne doivent en aucun cas prendre des engagements :

- Avant la fin de l'année scolaire (brevet)
- Avant le 12 juillet (épreuves anticipées et baccalauréat) afin de pouvoir faire face aux convocations.

Pour tout examen (Brevet des Collèges, Baccalauréat ou B.T.S.), le candidat doit être obligatoirement en possession d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport.

Aménagement des épreuves du DNB (diplôme National du Brevet) ,du Baccalauréat et du BTS pour les **candidats en situation de Handicap** :

1- Les demandes d'aménagement des conditions d'examen doivent être déposées au moment de la demande d'inscription à l'examen.

2- Il appartient aux candidats, sollicitant un aménagement des conditions d'examen, d'établir leur demande, accompagnée des justificatifs médicaux, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

3- Concrètement les élèves de St Michel concernés par cette situation doivent se présenter auprès de **Monsieur Yves MAILLET**, Secrétaire Général, dans les meilleurs délais, dès la rentrée scolaire, pour obtenir les imprimés nécessaires.

4- Les familles concernées seront informées des aménagements autorisés par les services du Rectorat ou de la DSDEN74 (Direction des Services de l'Education Nationale) dès réception de l'avis du médecin.

Au cas où aucune réponse ne leur serait parvenue 6 semaines avant le début de l'examen, il relève de la responsabilité des familles de se rapprocher de l'établissement scolaire afin de signaler cette difficulté.

5- Les élèves qui ont obtenu le bénéfice de cette reconnaissance doivent se présenter à l'examen muni de la décision.

INFIRMERIE

Madame Alyson BUSK, infirmière, assure ce service.

Son but est de préserver le bien-être de chaque élève, tant au niveau moral que physique, tout en limitant l'absentéisme. Si votre enfant « ne va pas bien ». n'hésitez pas à prendre contact avec elle et **de l'informer des nouveaux problèmes de santé survenant pendant la scolarité.**

Si votre enfant a un traitement à donner ou souffre d'allergies... l'infirmière a besoin d'une copie de l'ordonnance et d'une enveloppe qui contiennent le traitement concerné.

Les vaccinations obligatoires : Vérifier le DTP à l'âge de 6 ans et entre 11-13 ans. Merci de fournir une copie de ces vaccinations lors de l'arrivée en classe de CP et sixième.

Tél : 04 50 10 38 60 - Courriel : infirmerie@st-michel.fr

Horaires de l'infirmierie

Internat : 7h45- 9h00 : lundi – mardi – jeudi - vendredi

**Etablissement : 9h00- 11h30 / 12h30-16h30 : lundi – mardi – jeudi - vendredi
mercredi : Internat : 7h15-7h45**

En dehors de ces heures, les urgences sont gérées par les divisions. En cas d'urgence, s'il s'avère impossible de joindre rapidement la famille, les enfants blessés (ou dont l'état est incompatible avec une présence dans l'établissement) sont toujours conduits, au centre hospitalier d'Annecy en véhicule sanitaire (après appel du 15).

Merci de prendre en charge votre enfant s'il est malade en le gardant à la maison (cela évitera que l'on vous rappelle pour venir le chercher). **Nous ne gardons pas les élèves malades dans l'établissement : les parents devront s'organiser le cas échéant.** Si vous lui donnez un médicament, pensez à lui préciser le nom. L'infirmière juge de la nécessité des soins ou du retour au domicile et non l'élève par portable avec ses parents !

Notez que votre enfant ne peut assumer une matinée de cours sans avoir pris un petit-déjeuner correct et, s'il n'a pas eu le temps, pensez à lui donner un goûter.

INFORMATIQUE et LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

LIVRE de l'ANNEE – INTERNET- PHOTOS

Il donne chaque année un aperçu de la vie à Saint-Michel (vie scolaire et extra scolaire). La souscription débute en avril. Il est constitué à partir de photos prises tout au long de l'année. **L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre.** Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet de Saint-Michel (www.st-michel.fr) ou certains sites de classe créés et gérés par les enseignants après autorisation du directeur, à l'exclusion de tout autre (blogs et sites d'élèves par exemple).

Des photos de groupes peuvent aussi illustrer différentes publications présentant Saint-Michel (sauf en cas d'opposition des parents envoyée par courrier au chef d'établissement).

NOTES DES EPREUVES ANTICIPEES DU BAC EN 1^{ères} / du DNB en 3^e

En classe de Première, plusieurs matières (selon les séries) sont passées comme épreuves anticipées du Bac. **Un relevé de notes vous est transmis à la rentrée de septembre** : il est impératif de le conserver. **Aucun duplicata ne sera délivré par le rectorat.** Idem pour les notes du DNB.

Consultation des notes sur Internet : Voir procédure sur la convocation aux examens qui doit être conservée.

ORGANISATION des DIVISIONS - HORAIRES des CLASSES

Ecole Directrice : Emmanuelle ESTRANGIN (emmanuelle-estrangin@st-michel.fr)

Tél. 04 50 45 87 31

lundi - mardi - jeudi - vendredi 8 h 15 à 11 h 30 et 13 h 25 à 16 h 25 (+ études)

Collège

Directeur-adjoint : Jean-Marie BOASSO : jm-boasso@st-michel.fr

6° et 5° - Préfet : Julien ALLEGRE (julien-allegre@st-michel.fr) – Tél. 04 50 45 63 82

lundi - mardi - jeudi - vendredi 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 25 à 16 h 25 (+ études)

mercredi 8h00 - 12h00 (5e bilangue uniquement)

4° et 3° -Préfet : Vincent ROIG (vincent-roig@st-michel.fr) - Tél. 04 50 45 89 39

lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 25 à 16 h 25
(+ études) (éventuellement 16 h 35 - 17 h 30)

Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi matin ou après-midi selon l'emploi du temps.

Lycée

Directeur-adjoint : Jean-Marie BOASSO : jm-boasso@st-michel.fr

Préfet des Secondes : Nathalie CORIOU - Courriel : nathalie-coriou@st-michel.fr

Préfet des Premières & Terminales : Hélène BRUERE helene-bruere@st-michel.fr

Téléphone du secrétariat : Chantal GENANS : 04 50 45 66 16

Responsable «vie scolaire» : Ludovic MONTAURIOL : ludovic-montauriol@st-michel.fr

ou Tél. 04 50 45 05 20 - Taper 1

du lundi au vendredi 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 25 à 17 h 25

(+ études possibles jusqu'à 18h30)

Les élèves peuvent être convoqués à des retenues le mercredi après-midi ou le samedi matin.

Enseignement Supérieur

Préfet des BTS : Jean-Luc PASQUIER : jl-pasquier@st-michel.fr

Tél. 04 50 45 36 52

Chefs des travaux : Stéphane BEAUD : stephane-beaud@st-michel.fr

Pascale PACLET : pascale.paclet@ac-grenoble.fr

ORIENTATION

Monsieur Jean-Marie BOASSO est chargé de l'orientation, de la sixième à la seconde. Pour le lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.

En fin de Terminale, l'information scolaire et professionnelle, le suivi des dossiers du baccalauréat, les inscriptions en classes préparatoires, I.U.T, Grandes Ecoles sont assurés par **Madame Hélène BRUERE**.

RECENSEMENT

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser en se présentant à la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent l'âge de 16 ans). Une attestation leur sera remise. Elle est à conserver.

REGLEMENTS

L'Établissement possède un règlement intérieur qui sera communiqué par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

Merci de noter les points suivants :

- **Sécurité** L'utilisation de la passerelle est obligatoire pour traverser la voie publique pendant les heures de présence dans l'Établissement.

- **Dépose des élèves** : *Veillez utiliser l'aire de dépose et de stationnement prévue rue de la Cité.*

- ***En cas de fermeture du portail rue de la Cité ou du portail faubourg des Balmettes***, les élèves doivent rentrer obligatoirement par le 27 faubourg des Balmettes (entrée accueil – administratif) et utiliser la passerelle le cas échéant. Il est interdit de passer par dessus les barrières et les portails.

- Si vous devez prendre un enfant après les cours, il doit vous attendre **dans l'enceinte de l'établissement**.

- **La circulation des véhicules et cycles** (y compris patinette et « skate-board ») est interdite aux élèves dans l'enceinte de Saint-Michel. Les parkings ne sont pas gardés.

- **La pratique de l'auto-stop** est interdite dans le cadre de déplacements sportifs, culturels ou autres (TPE) pendant les heures scolaires.

- Aucune responsabilité ne pourra être imputable à Saint-Michel **en cas de vol, détérioration** concernant soit les effets personnels, soit les véhicules en tout genre (y compris sur le parking à scooters).

- **Afin d'éviter les vols d'effets personnels**, des casiers sont mis à disposition des élèves pour un prix annuel de **20 €** (imprimé ci-joint à compléter). Pour les élèves de 6^{es} et 5^{es}, cette location est obligatoire. Pour les élèves des classes de 4^{es} à terminale, la location est facultative.

Ces casiers doivent être cadenacés (**éviter les cadenas à code**). Aucun objet de valeur ne doit y être déposé. Nous ne sommes pas responsables des vols éventuels dans ces casiers.

Le Directeur ou l'un de ses adjoints peut demander à l'élève d'ouvrir son casier. **Aucun produit illicite ou interdit ne doit y être entreposé.**

- Les élèves ne peuvent être contactés par téléphone pendant leur présence dans l'Etablissement. Seuls les messages graves et urgents peuvent être communiqués (dans un délai raisonnable) aux élèves.

- **Il est interdit de fumer** dans l'Etablissement et aux abords immédiats.

- Une éphéméride trimestrielle est remise à chaque élève en début de trimestre. Ce document sert de convocation pour toutes les réunions qui concernent le niveau de classe de votre enfant ou les activités particulières auxquelles il participe. Les dates des principales réunions sont aussi sur le site Internet.

- **Téléphone portable : utilisation strictement interdite** dans l'enceinte de l'établissement (y compris pour les activités hors Saint Michel) pour les écoliers et les collégiens ainsi que dans l'ensemble des bâtiments pour les lycéens et les étudiants de BTS.

RESTAURANT SCOLAIRE – Voir la fiche détaillée transmise avec les documents financiers

- Le restaurant scolaire est géré à partir d'un système informatique permettant la réservation du repas (sauf à l'école primaire) puis la prise d'un plateau le midi (pour tous).

- Chaque personne susceptible de manger au restaurant scolaire (que ce soit occasionnellement ou régulièrement) devra être munie d'une carte d'identification. **Elle réservera son repas** (sauf l'école primaire) **sur l'une des bornes installée dans chaque division, à partir de la veille à 14 heures 10 jusqu'au jour même 10 heures 10.**

- Tout repas réservé mais non consommé sera débité du compte de l'élève sauf pour une absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.

Nous vous proposons un paiement en ligne des repas, par carte bancaire, sur site Internet ainsi que la consultation des comptes individuels «restaurant scolaire» de vos enfants (www.st-michel.fr)

- **Aucune annulation ne sera possible.**

- Pendant le mois de septembre, tous les règlements déposés à l'accueil avant 12 heures, du lundi au vendredi, seront crédités sur le compte après 14 heures. Soyez vigilants pour que le compte ne soit pas à zéro.

- A partir du 1er octobre 2016, les règlements déposés à l'accueil avant 8h30, du lundi au vendredi, seront crédités sur le compte de l'élève le jour même, pour 10h00 au plus tard. **Dans ce cas, l'élève devra réserver son repas pendant la récréation de 10h00.**

-Les cartes mises en service sont valables toute la durée de la scolarité de l'enfant.

Information complémentaire avec les documents financiers ou par courriel à restaurant-scolaire@st-michel.fr

Carole FLOUZAT assure l'accueil de l'établissement et gère le suivi du système de gestion du restaurant scolaire. N'hésitez pas à la contacter soit par le courriel ci-dessus, soit par le standard (04 50 45 05 20 – Taper 2).

« SCOLINFO »

Il s'agit d'un service Internet pour consulter les absences, les emplois du temps, les notes et les sanctions de votre (vos) enfant(s) en collège et en lycée.

Il est accessible avec un simple navigateur Internet, depuis le site de Saint-Michel. **L'identifiant et le code seront envoyés en octobre uniquement aux nouveaux parents.** Ce code est à conserver et sera utile **pendant toute la scolarité de votre enfant.**

Le service est activé fin septembre.

SECRETARIAT

Le secrétariat de l'établissement est assuré de la façon suivante :

Chantal Genans assure le **secrétariat scolaire** : certificat de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, bourses, secrétariat des divisions... Vous pouvez la contacter soit par téléphone au 04 50 45 66 16 soit par courriel secretariat-scolaire@st-michel.fr.

Son bureau est situé au premier étage (au bout de la passerelle côté services administratifs).

Horaires : Ouvert du lundi au vendredi - de 7 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Jean-Philippe Torion assure l'assistance de **Jean-Marie Boasso, Directeur-adjoint du collège** et du lycée. Tél. **04 50 05 82 03** - Courriel : jp-torion@st-michel.fr

Laurence Bersinger assure **l'assistance du Père Bruno Lecoin, Directeur** ainsi que l'ensemble des demandes de rendez-vous pour le directeur.

Elle assure aussi l'ensemble des démarches pour les inscriptions à Saint-Michel (de la maternelle au BTS), le suivi des BTS. Elle est joignable soit par le standard, soit sur sa ligne directe au **04 50 45 62 61** ou par courriel secretariat@st-michel.fr. Son bureau est situé au rez-de-chaussée des services administratifs.

SEANCE PHOTOS

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement :

lundi 12 et mardi 13 septembre 2016.

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir **par écrit** à l'institutrice pour le primaire ou M. Maillet pour le collège et lycée, **avant le vendredi 9 septembre 2016.**

SERVICE COMMUNICATION

Contact : **Mme Stéphanie JOLY** – Chargée de communication – Tél. 04 50 05 82 00

Courriel : stephanie-joly@st-michel.fr

SERVICE de PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SERVICE DIOCESAIN)

Pour bénéficier de ce service, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, 4 avenue de la Visitation à Annecy, téléphone 04-50-33-09-24.

SKI

Une activité ski est proposée le mercredi après-midi (hors vacances scolaires) durant le 2^{ème} trimestre pour les collégiens (et les lycéens qui n'auraient pas cours le mercredi après-midi). Un camp ski/travail a lieu la 1^{ère} semaine des vacances de février.

Les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} vont au ski au second trimestre à la place de l'E.P.S (**le retour est prévu à 17h30**).

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories A et B.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire :

stephanie-joly@st-michel.fr ou 04 50 05 82 00

TRANSPORTS

Bus urbains / SIBRA - tél. 04-50-10-04-04, du lundi au vendredi 8 h 30 - 19 h – samedi 8 h – 18 h (lignes n° 4 et 7).

Ramassage scolaire : s'adresser à la mairie de votre commune.

Services routiers et SNCF : s'adresser aux transporteurs.

De nombreux circuits de ramassage scolaire desservent Saint Michel

Prière pour notre terre

Dieu Tout-Puissant

qui es présent dans tout l'univers

et dans la plus petite de tes créatures,

Toi qui entoures de ta tendresse tout ce qui existe,

répands sur nous la force de ton amour pour que

nous protégeons la vie et la beauté.

Inonde-nous de paix, pour que nous vivions

comme frères et sœurs

sans causer de dommages à personne.

Ô Dieu des pauvres,

aide-nous à secourir les abandonnés

et les oubliés de cette terre

qui valent tant à tes yeux.

Guéris nos vies,

pour que nous soyons des protecteurs du monde

et non des prédateurs,

pour que nous semions la beauté

et non la pollution ni la destruction.

Touche les cœurs

de ceux qui cherchent seulement des profits

aux dépens de la terre et des pauvres.

Apprends-nous à découvrir

la valeur de chaque chose,

à contempler, émerveillés,

à reconnaître que nous sommes profondément unis

à toutes les créatures

sur notre chemin vers ta lumière infinie.

Merci parce que tu es avec nous tous les jours.

Soutiens-nous, nous t'en prions,

dans notre lutte pour la justice, l'amour et la paix.

Pape François